

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-07

ADHESION AU TITRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN ET LA FONDATION DU PATRIMOINE

Date de la convocation
8/02/2021

Nombre de délégués

En exercice : 23

Présents : 12

Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le 16 février 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil – mairie de Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise		B POUYAUD	x		
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly			x		
23 DEFEMME Catherine			x		
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0			0	0

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas	x				
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles			x		
MOUNAUD Patrick		R. NICOUX	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun					
TOTAL EPCI et communes	6	1		7	7

Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

CODE PROJET : 4104

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

Mesure 17 : Restaurer

Hors Contrat de Parc 2018 – 2020

Le rapporteur expose :

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et la Fondation du Patrimoine ont mis en place depuis 2006 un partenariat sur les communes du Parc dont l'objectif est d'accompagner les restaurations du patrimoine bâti. La convention signée le 7 novembre 2016 cadre actuellement ce partenariat. En application de cette convention, le Syndicat s'est engagé à adhérer à la Fondation et à soutenir les projets situés sur son territoire dès lors qu'ils auraient obtenu une labellisation de la Fondation du Patrimoine ou qu'ils font l'objet d'un label Fondation du Patrimoine.

Proposition :

Dans ce cadre, il est proposé que le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin adhère à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021 et attribue des subventions pour accompagner les projets labellisés et les mécénats populaires à l'initiative des collectivités sur le territoire du Parc conformément à la convention (pour rappel, chaque projet accompagné fera l'objet d'une délibération du Bureau syndical).

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Adhésion 2021	1 000 €	Autofinancement PNR	11 000 €
Subventions pour les dossiers Labels	5 000 €		
Subventions pour les mécénats publics	5 000 €		
TOTAL	11 000 €	TOTAL	11 000 €

LE BUREAU SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

Vu la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 ;

Vu la délibération du Bureau syndical n°5 en date du 27 octobre 2016 relative à la convention de partenariat entre le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et la Fondation du Patrimoine ;

Vu la délibération du Comité syndical n° C.2019-25 en date du 11 juillet 2019 relative à l'adoption de l'avenant à la convention du 7 novembre 2016 modifiant les articles 2.3, 2.3, 3.1 et 3.2 ;

Vu l'avenant à la convention du 26 novembre 2020 modifiant l'article 3.1;

Considérant que l'attribution desdites subventions s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin et notamment la préservation du bâti ancien inscrit au titre de la mesure 17 de la Charte de Parc 2018-2033 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE que le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin adhère à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021 et accompagne les projets labellisés et les mécénats populaires à l'initiative des collectivités sur le territoire du Parc.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Adhésion 2021	1 000 €	Autofinancement PNR	11 000 €
Subventions pour les dossiers Labels	5 000 €		
Subventions pour les mécénats publics	5 000 €		
TOTAL	11 000 €	TOTAL	11 000 €

AUTORISE le Président :

- engager les dépenses correspondantes à l'adhésion 2021 ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat et à signer tout document afférent à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 25.02.21
Et qu'elle a été affichée le 25.02.21
Le Président,



REÇU LE

25 FEV. 2021

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)



